

LANCEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DANS LE BARSÉQUANAIS : LA CCBC À L'ÉCOUTE DES HABITANTS DU TERRITOIRE



Le Barsequanais est marqué par de fortes inégalités : économiques, sociales, ... qui rejaillissent sur la santé de ses habitants. Le Contrat Local de Santé, parce qu'il est une déclinaison personnalisée et territorialisée des politiques de santé, se révèle être un outil de premier plan pour lutter contre leurs déterminants.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un programme d'actions de proximité visant à améliorer l'état de santé des habitants d'un territoire. La santé ne s'entend pas ici pas comme la seule absence de maladie mais bien comme une ressource de la vie quotidienne (Charte d'Ottawa, 1996) impactée par l'offre de soins, la qualité de l'air, le logement, les pratiques sportives... La santé s'entend ici au sens de qualité de vie.

Le CLS, porté par l'ARS et la communauté de communes, est un outil de contractualisation transversal qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire. Il permet l'articulation des différentes composantes du système de santé en intervenant dans les domaines de la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Il associe donc l'ensemble des acteurs du champ de la santé (la CPTS Sud Est Aubeois et le Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine sont donc des partenaires de premier ordre) mais aussi hors du champ de la santé (éducation, logement, etc...). Il favorise ainsi les collaborations pour agir sur les déterminants à la santé (essentiellement sur les facteurs environnementaux et sociaux) afin de dégager des solutions pérennes et réduire les inégalités sociales et territoriales.

Pour cela, les axes stratégiques socles du Projet Régional de Santé 2018-2028 seront déclinées au niveau du territoire:

1. Environnements favorables à la santé
2. Offre de soins/Accès aux soins
3. Santé Mentale
4. Promotion, prévention et éducation pour la santé.

Les actions devront toucher en priorité les enfants, les jeunes et leurs parents, les personnes âgées ou handicapées mais aussi le public précaire.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic participatif, initié dès la fin 2025 par une consultation des élus et des professionnels de tous champs qui se poursuit en février par la tenue d'ateliers participatifs.

CINQ ATELIERS PARTICIPATIFS POUR DONNER LA PAROLE AUX CITOYENS :

Cinq ateliers participatifs seront organisés dans les bourgs principaux du territoire (Bar-sur-Seine, Essoyes, Les Riceys, Mussy-sur-Seine & Saint-Parres-lès-Vaudes) et animés par Promotion Santé Grand Est, association spécialisée et mandatée par la communauté de communes pour la réalisation du diagnostic.

Les habitants seront guidés pour partager les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et exprimer leurs attentes. Le contenu de tous les échanges sera anonymisé puis croisé avec les données du portrait de territoire (offre de soin, de loisirs, données de santé, de loisirs, qualité de l'eau...) et celles issues du questionnaire aux élus et aux professionnels. Ces derniers seront également entendus par l'association durant un ultime entretien au cours du mois de février.

Ces travaux permettront de dégager les axes stratégiques et de lancer les groupes de travail pour la co-construction du programme d'actions.

UN CALENDRIER POUR S'IMPLIQUER :

La Communauté de Communes invite l'ensemble des habitants à participer à ces temps d'échanges d'une durée de deux heures et programmés de 18h30 à 20h30 :

- Le lundi 2 février à la Mairie de Bar-sur-Seine (salle Justice de Paix).
- Le mardi 3 février à la Mairie des Riceys (salle de réunion).
- Le lundi 9 février à la Mairie de Mussy-sur-Seine (salle des mariages).
- Le mardi 10 février à la salle du conseil de la Mairie de Saint-Parres-lès-Vaudes.
- Le mercredi 11 février à la Mairie d'Essoyes (salle de réunion).

L'inscription reste obligatoire par téléphone au 03 25 38 30 00 ou via le QR-code ci-dessous donnant accès au formulaire d'inscription.



Dans un souci d'organisation, les habitants seront invités à participer à un atelier en fonction de leur commune de résidence :

- **BAR-SUR-SEINE** : Pour les habitants de Bar-sur-Seine, Bourguignons, Briel-sur-Barse, Buxières-sur-Arce, Celles-sur-Ource, Fralignes, Magnant, Merrey-sur-Arce, Poliset, Polisy, Thieffrain, Villemorien, Ville-sur-Arce et Villy-en-Trodes.
- **ESSOYES** : Pour les habitants de Bertignolles, Chacenay, Chervey, Cunfin, Eguilly-sous-Bois, Essoyes, Fontette, Landreville, Loches-sur-Ource, Noé-les-Mallets, Saint-Usage, Verpillières-sur-Ource, Vitry-le-Croisé et Viviers-sur-Artaut.
- **LES RICEYS** : Pour les habitants de Arrelles, Avirey-Lingey, Bagneux-la-Fosse, Balnot-sur-Laignes, Bragelogne-Beauvoir, Channes et Les Riceys.
- **MUSSY-SUR-SEINE** : Pour les habitants de Buxeuil, Courteron, Gyé-sur-Seine, Mussy-sur-Seine, Neuville-sur-Seine et Plaines-Saint-Lange.
- **SAINT-PARRES-LÈS-VAUDES** : Pour les habitants de Chappes, Chauffour-lès-Bailly, Courtenot, Fouchères, Jully-sur-Arce, Marolles-lès-Bailly, Poligny, Rumilly-lès-Vaudes, Vaudes, Villemoyenne et Virey-sous-Bar.

LES ÉTAPES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU BARSÉQUANAIS

